

sont plus grosses et plus estimées que celles de la seconde. || Syn. de BLAVET.

BLAVIA, nom latin de Blaye.

BLAVIER s. m. (bla-vié — rad. *blad*). Marchand de blé. || Vieux mot.

BLAVIER (N.), ingénieur et mathématicien français, né dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, fut ingénieur en chef des mines. Il s'est fait connaître par la publication d'un assez grand nombre d'ouvrages, notamment : *Tarif général de toutes les contributions décréées par l'Assemblée nationale* en 1790 et 1791 (1791); *Nouveau Barème ou Nouveaux comptes* (1798); *Arithmétique décimale* (an VII); *Jurisprudence générale des mines en Allemagne*, ouvrage traduit de l'allemand, et de nombreux *Barèmes* sur les mesures de capacité, de longueur, de poids, etc.

BLAVIER (Edouard), ingénieur et minéralogiste, né à Paris en 1802, fils du précédent. Il a fait partie de l'Ecole polytechnique et est aujourd'hui ingénieur en chef des carrières de la Seine. Il a publié une *Notice sur les mines et le terrain à anthracite du Maine* (1834), ainsi qu'un *Essai de statistique minéralogique et géologique de la Mayenne* (1837).

BLAVIN s. f. (bla-vain). Argot. Mouchoir.

BLAVINISTE s. (bla-vi-ni-ste — rad. *blavin*). Argot. Voleur, voleuse de mouchoirs.

BLAVOIER v. n. ou intr. (bla-voi-é — rad. *blad*). Verdoyer comme les blés en herbe. || Vieux mot.

BLAVOYER (Joseph-Arsène), homme politique français, né à Troyes en 1815. Après avoir fait ses études de droit à Paris, il retourna dans son département, où il s'occupa surtout d'agriculture et où il fut nommé, en 1848, représentant à l'Assemblée constituante. M. Blavoyer se rangea parmi les membres de la droite, fut réélu à la Législative, vota la loi du 31 mai et se sépara de la politique de l'Élysée peu de temps avant le coup d'État du 2 décembre. Après cet événement, M. Blavoyer est rentré dans la vie privée.

BLAWE-STAAAR s. m. (de l'all. *blau*, bleu; *staar*, oiseau). Ichtyol. Poisson de la famille des sparres, connu sous le nom d'étoile bleue.

BLAXIUM s. m. (bla-ksi-omm — du g. *blax*, mou). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, voisins des soucis, comprenant une seule espèce.

BLAYE (*Blavia*), ville maritime de France (Gironde), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la rive droite de la Gironde, à 33 kil. N.-O. de Bordeaux et à 565 kil. S.-O. de Paris; pop. aggl. 3,547 hab. — pop. tot. 4,972. L'arrond. a 4 cant., 56 comm., 58,926 hab. Port sur la Gironde, large en cet endroit de 4 kil.; place de guerre de 4^e classe; tribunaux de 1^{re} instance et de commerce; école d'hydrographie, comice agricole, hospice civil et militaire. Fabriques de toiles, étoffes, distilleries, faïenceries, construction de navires, vins renommés; important commerce de cabotage. Blaye, bâtie dans une situation très-agréable au pied et sur la croupe d'un rocher escarpé, se divise en ville basse et ville haute. Le commerce et une grande partie de la population sont concentrés dans la ville basse. La ville haute, nommée Citadelle, occupe le sommet du rocher : c'est une fortification, élevée en 1632 par Vauban, autour d'un château gothique flanqué de quatre bastions et entouré de fossés. Le système de défense de la ville est complété par le fort *Médoc*, sur la rive gauche de la Gironde, et par le *Pâté*, tour fortifiée, élevée sur un îlot au milieu du fleuve.

L'origine de Blaye est très-ancienne; les Romains, qui appelaient cette ville *Blavia*, y entretenaient une garnison. Charibert, fils de Clovis, y mourut en 570 et fut enterré dans l'abbaye de Saint-Romain, qui reçut, deux siècles plus tard, le corps de Roland, tué à Roncevaux. Au moyen âge, pendant la guerre de Cent ans, les Anglais s'emparèrent de Blaye, que les Français reprirent en 1339. Pendant les guerres de religion, les protestants surprirent cette ville, ruinèrent les églises et détruisirent le tombeau de Charibert. Plus tard, Blaye embrassa la parti de la Ligue, et soutint victorieusement un siège de plusieurs jours contre le maréchal de Matignon. En 1814, les Anglais tentèrent vainement de s'emparer de cette place. En 1832, la duchesse de Berry, arrêtée en Vendée, fut transférée à Blaye et enfermée dans la citadelle, sous la garde du général Bugeaud. Au bout de huit mois, la royale prisonnière fut conduite en Sicile.

BLAYER s. m. (bla-é — de *blad*, anc. nom du blé). Dr. cout. Nom donné au seigneur haut justicier qui avait droit de blairie.

BLAYEZ. V. BLAIGUES (le).

BLAYMARD ou **BLEYMARD**, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kil. E. de Mende; pop. aggl. 414 hab. — pop. tot. 553 hab. Fabriques de serges et autres étoffes de laine.

BLAYNEY (Benjamin), philologue anglais, mort en 1801 à Polshot. Il professa l'hébreu à l'université d'Oxford, devint recteur de Polshot, chanoine de l'église du Christ, et fut longtemps un des prédicateurs de Whitehall. Blayney a fait des travaux très-estimés pour l'étude et la critique de la Bible. On cite surtout la *Dissertation tendant à fixer le véritable sens et l'application de la vision relatée dans*

Daniel (1775), et ses traductions des *Prophéties de Jérémie* et ses *lamentations* (1784), et de *Zacharie*. Il a laissé manuscrits plusieurs ouvrages très-importants : une traduction des *Psaumes*, un commentaire sur les *Psaumes*, etc.

BLAYZEY (SAINT-), bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Cornouailles, à 6 kil. N.-E. de Saint-Austle; 3,200 hab.

BLAZE, famille de musiciens et d'écrivains distingués, qui a produit les quatre personnages suivants :

BLAZE (Henri-Sébastien), musicien français, né en 1763 à Cavaillon, mort en 1833. Étant venu à Paris pour terminer ses études et pour y apprendre le notariat, Blaze, qui avait de grandes dispositions pour la musique, prit de Séjan des leçons de piano et d'orgue, puis retourna dans sa ville natale, où il se fit notaire. Il n'en consacra pas moins ses moments de loisir à son art favori, et ses compositions obtinrent beaucoup de succès à Marseille, où elles furent jouées. Obligé de fuir pendant la Terreur, Blaze fut nommé, après le 9 thermidor, administrateur de son département, puis il se rendit en 1799 à Paris, où il entra en relation avec Méhul et Grétry, se fit connaître en publiant des sonates, des duos, qu'il dédia à Joséphine, femme du premier consul (1800), et composa un opéra, *Sémiramis*, qui ne fut point représenté, mais qui lui valut néanmoins d'être nommé correspondant de l'Institut. En 1805, Blaze alla se fixer à Avignon, où il se livra de nouveau au notariat. Outre les compositions citées plus haut, on connaît son *Requiem*, exécuté en 1809, pour les funérailles de Lannes; des *Messes*, et deux ouvrages : *De la nécessité d'une religion dominante en France* (1796); *Julien ou le Prêtre* (1805, 2 vol.).

BLAZE (Fr.-Henri-Joseph, dit CASTIL-), compositeur et littérateur français, né à Cavaillon (Vaucluse) en 1784, mort à Paris, le 11 décembre 1857, fils du précédent. Destiné de bonne heure à endosser la robe d'avocat, mais passionné pour la musique, il suivit à Paris les cours du Conservatoire, où il fit de sérieuses études avec Perne et Catel. Plus fort sur le solfège et l'harmonie que sur le code, il passa néanmoins sa thèse, puis regagna la maison paternelle. Tour à tour peintre, employé, chef de bureau à la préfecture du département de Vaucluse, inspecteur de la librairie, marchand de vins en gros, il occupait ses loisirs à jouer de plusieurs instruments et composait une foule de romances et pièces fugitives, publiées sous un nom qui, tout en rappelant le sien, ne pouvait le compromettre aux yeux de l'administration. C'est ainsi qu'il prit le Sage celui de Castil-Blaze, premier maître de Gil Blas. Il le francisa et le conserva jusqu'à la fin de sa carrière. Marié et déjà père de plusieurs enfants, il vint à Paris en 1819, et débuta, l'année suivante, par deux volumes ayant pour titre : *De l'opéra en France*. Dans cet ouvrage, il attaquait avec une certaine vivacité les habitudes routinières de notre musique dramatique. Ce livre lui donna entrée au *Journal des Débats*. Il en a rédigé la chronique musicale du 7 décembre 1820 à l'année 1832, d'une façon érudite et surtout piquante. Ses articles, signés XXX, fondèrent sa réputation et contribuèrent beaucoup à répandre dans le public le goût des études musicales. En 1821, Castil-Blaze publia son *Dictionnaire de musique moderne* (2 vol. in-8°, avec planches gravées), qui lui valut, l'année suivante, sa nomination de directeur du Conservatoire, emploi périlleux, qu'il crut devoir refuser, voulant conserver une entière liberté d'action qui lui permit de réaliser son rêve favori : propager en France, et à l'aide de traductions plus ou moins littérales, les chefs-d'œuvre des grands maîtres. Cette noble ambition, réalisée en partie, est, à nos yeux, le plus beau titre de gloire de Castil-Blaze. Grâce à ces traductions arrangées par lui, les départements, qui s'en emparèrent, furent initiés à la connaissance de ces œuvres impérissables qui élèvent à la fois l'âme et le goût des spectateurs. Après avoir quitté le *Journal des Débats*, Castil-Blaze écrivit pendant quelque temps au *Constitutionnel*; il passa ensuite à la *Revue de Paris*, puis il publia les ouvrages suivants : *Chapelle-musique des rois de France* (1832, in-18); la *Danse* et les *Ballets*, depuis Bacchus jusqu'à Taglioni (1838, in-18); le *Piano* (1840); les *Prologues de l'Opéra* (1844); le *Mémorial du Grand Opéra* (1847, in-8°), brochure qui contient la nomenclature des compositeurs, paroliers, chanteurs et danseurs de l'Académie de musique, depuis son origine jusqu'à nos jours; *Molière musicien* (1852, 2 vol. in-8°), ouvrage qui contient des notes sur les œuvres de cet illustre maître, et sur les drames de Corneille, Racine, Quinault, Regnard, Montluc, Maitly, Hauteroche, Saint-Evremond, Dufresny, Palaprat, Dancourt, Le Sage, Destouches, Jean-Jacques Rousseau, Beaumarchais, etc., et où se mêlent des considérations sur l'harmonie de la langue française; *l'Académie impériale de musique*, histoire littéraire, musicale, chorégraphique, pittoresque, morale, critique, factieuse, politique et galante de ce théâtre, de 1645 à 1855 (2 vol. in-8°). Les erreurs de dates, chose étrange, sont presque continuelles dans cet ouvrage spécial, dû à un érudit. Nous citerons comme exemple, dans le répertoire de l'Académie de musique, la date du 5 décembre 1749, attribuée à la fois à deux opéras en cinq actes de Rameau, *Nais*

et *Zoroastre*, le premier de ces ouvrages fut joué le 22 avril 1749. Un reproche encore plus grave à adresser à Castil-Blaze, c'est de juger avec une malveillance systématique tous les opéras représentés de 1838 à 1852. Il n'accorde pas une ligne d'appréciation à la musique du *Lac des fées*, d'Auber (1^{er} avril 1839). L'ouverture est pourtant restée célèbre, et la partition charme encore le public allemand. Même dédain à l'égard du *Charles VI*, d'Halévy, et de bien d'autres œuvres estimables. *Dom Sébastien, roi de Portugal*, qui coûta la raison à Donizetti, ne paraît à Castil-Blaze qu'un enterrement en cinq actes !... Castil-Blaze a collaboré, en outre, à la *Revue et Gazette musicale*, à la *Revue française*, à la *France musicale*, au *Dictionnaire de la conversation*, etc., travaillant sans relâche et avec une certaine audace à réhabiliter, d'une manière éclatante et pompeuse, cette langue française que l'on accuse d'impuissance musicale, par la seule raison que des écoliers maladroits ne savent pas jouer d'un instrument dont ils ignorent la gamme et le doigté !

Castil-Blaze, malgré des saillies heureuses, n'a laissé qu'un nom d'anecdotier et de journaliste fantaisiste. La critique sérieuse a peu de chose à démêler avec ses productions littéraires et musicales. Ses admirations vacillantes, se portant alternativement du genre italien au genre allemand, n'ont pas de base solide; et ses antipathies personnelles lui dictèrent trop souvent des articles faiblement passionnés. Aussi s'attira-t-il parfois de rudes représailles. Berlioz, entre autres, dont il avait attaqué les tendances romantiques, a pris une terrible revanche dans les *Grotesques de la musique*, livre où il a cloué Castil-Blaze, comme une chauve-souris, aux portes du temple de l'art musical.

Voici la liste des œuvres de cet infatigable travailleur : les *Folies amoureuses* comédie de Regnard, arrangée en opéra comique, musique de Mozart, Cimarosa, Rossini, Pavesi, Steibelt, etc. (Gymnase, avril 1823), grand succès; le *Barbier de Séville*, opéra de Rossini (traduction), représenté à l'Odéon (6 mai 1824); la *Pie voleuse*, opéra de Rossini (traduction, 1822), représentée à l'Odéon, le 2 août 1824; *Robin des bois* ou les *Trois balles*, opéra fantastique en trois actes, en société avec Scribe et M. Thomas Sauvage, musique de Weber (Odéon, 7 décembre 1824). — (Ici, ouvrons une parenthèse, car l'histoire de ce scénario mérite d'être racontée à titre de curiosité anecdotique : en 1822, Loève-Weimar traduisit en français le poème allemand de Kind, qu'il vendit à M. Sauvage; celui-ci, s'étant assuré la collaboration de Scribe, et celle de Castil-Blaze, chargé de faire les vers qui devaient figurer sous la musique, présenta le *Chasseur noir* au Gymnase. Il avait fallu mutiler l'admirable partition de Weber et la réduire aux proportions exigées du cadre où elle allait entrer. La pièce était en un acte. L'obstacle suprême consistait à improviser chanteurs des gens ne connaissant pas une note de musique, et pour lesquels le genre allemand présentait d'énormes difficultés. Castil-Blaze leur serina d'abord les trios, dont l'exécution exigeait le plus d'études; mais, après un mois de répétitions, il fallut y renoncer. La direction avait commandé des décors, et celui du ravin, préparé pour l'évocation infernale, servit au *Dîner sur l'herbe*, vaudeville de Scribe. C'est alors que *Robin des bois* fut composé avec Sauvage et Castil-Blaze, toujours en société avec Scribe, qui voulut garder l'anonyme. Des intrigues, qu'il ne nous appartient pas de juger, amenèrent le désistement complet de Scribe, ce qui n'empêcha pas Eric-Bernard, directeur de l'Odéon, de recevoir l'ouvrage et de le monter avec un grand luxe. L'ouverture fut très-applaudie, mais les beautés mêmes de la partition dérouterent les oreilles moutonnières des spectateurs. Leur nouveauté fit cabrer les partisans de l'eau claire musicale, et l'ouvrage s'acheva au bruit de nombreux sifflets. Le directeur était désespéré. Quant à Castil-Blaze, son énergie grandissait dans l'adversité. Il occupa habilement les passages qui n'avaient pas été compris, rajusta le scénario tant bien que mal, et présenta le tout au public le 16 décembre 1824. Cette fois, l'ouvrage alla aux nues, et trois cents représentations fructueuses prouvèrent le mérite de l'opéra allemand. *Robin des bois* fut repris au théâtre de l'Opéra-Comique, le 15 janvier 1835, avec un brillant succès... interrompu après la quatre-vingtième représentation, à cause des réclamations des compositeurs français. La traduction, donnée à l'Opéra le 7 juin 1841, ne produisit, en revanche, qu'un effet médiocre. Madame Stoltz se montra très-faible dans le rôle principal. Le Théâtre-Lyrique fut plus heureux à la reprise du 24 janvier 1855. Rousseau de Lagrange chanta de la manière la plus remarquable le rôle de Tony, et madame de Ligne-Lauters (Gueymard) se montra on ne peut plus séduisante sous les traits d'Anna. Nous sera-t-il permis, à nous profane, de railler un peu ici ce qu'on est convenu d'appeler les *habiles directeurs* ! Madame Gueymard, aujourd'hui première chanteuse de l'Opéra, après avoir fait ses preuves au Théâtre-Lyrique, était tombée dans l'oubli, et, en 1857, c'est un *hasard* qui lui a permis de créer le rôle de Léonore du *Trouvère*. Celui qui dirigeait l'Opéra ne connaissait pas cette chanteuse-là. Il ne savait à qui confier la responsabilité d'une pareille créa-

tion et était à bout d'expédients; quelqu'un prononça le nom de madame de Ligne-Lauters, et quand Verdi eut entendu cette voix charmante, l'avenir de la cantatrice fut assuré. Le public ratifia, par ses bravos enthousiastes, le jugement du célèbre maestro; la *Partie de chasse d'Henri IV*, comédie de Collé, arrangée en opéra comique (Odéon, 1826); *Monsieur de Pourceaugnac*, de Molière, arrangé en opéra-comique (Odéon, 1827); la *Forêt de Sénart*, pastiche, arrangé en opéra-comique; *Don Juan*, opéra en quatre actes, imité de Molière, musique de Mozart, arrangée par Castil-Blaze (Odéon, 24 décembre 1827), succès; *Eurianthe*, opéra en trois actes, musique de Weber (Opéra, 6 avril 1831). Voici de quelle façon Castil-Blaze raconte les péripéties de cet ouvrage. « M. Meyerbeer avait écrit un opéra comique, intitulé *Robert le Diable*, que l'insuffisance des acteurs ne permit pas de mettre en scène à Ventadour. Réduit aux formes d'un drame lyrique avec récitatifs, le livret perdit beaucoup sous le rapport de l'intérêt, de la clarté... *Robert*, arrangé de cette manière, allait être mis à l'étude au moment où l'Académie changea de gouverneur. En attendant que le nouvel opéra fût prêt à se mettre en route, on répétait *Eurianthe*, de Weber, que j'avais traduit en français. La première représentation de ce chef-d'œuvre était fixée au 1^{er} avril. M. Meyerbeer est averti, quitte Berlin en poste, arrive à Paris, nous trouve à l'œuvre et se fâche tout cramoisi, de ce qu'un tour de faveur ou de caprice allait faire passer *Eurianthe* avant *Robert*. Il réclame contre cette licence. On lui demande s'il est prêt. Sur la réponse négative de ce musicien, nous continuons les répétitions d'*Eurianthe*. M. Meyerbeer, toujours courroucé, me prie de lui céder le pas; je refuse. — « Faites donc attention, me dit-il, qu'en succédant à *Robert*, *Eurianthe* arrive juste à la belle saison d'hiver. — On se noie dans la rivière, dans le fleuve d'oubli. Je n'ai pas six cent mille écus de rente, et suis, par conséquent, bien pauvre d'esprit et de talent. C'est par nécessité que l'on vient à moi, je dois prendre à propos ma bique; si j'abandonne ma place, je la perds. » Le débat s'anime et va crescendo, les violons escaladent les sommets de leur diapason, la timbale est près de clore son roulement. Alors une de ces imbécillités bipèdes, crétins inévitables que l'on rencontre dans nos administrations théâtrales, tire de sa poche un écrit, et me dit avec une grotesque solennité : — « Monsieur, puisque vous tenez à conserver vos droits, veuillez bien signer ce dédit, portant obligation de payer 25,000 francs, si l'opéra de Weber n'est point représenté le 1^{er} avril. — Soit fait ainsi qu'il est requis. — Vous signez bien gaiement ? — S'il plaisait à Votre Excellence de porter la somme à cent mille livres, j'approuverais l'addition et la ratifie. — Vous n'êtes donc pas solvable ? — Moi, je suis plus riche que Rothschild. — J'ai votre signature. — C'est ma parole qu'il faudrait avoir; ma signature ne vaut rien. — Et c'est vous qui le dites ! — Oui, lorsque cela peut me faire honneur. — Les tribunaux... — Vous n'irez pas si loin. — Qui m'en empêchera ? — La pudeur. — Vous croyez donc que l'on ait de grands ménagements à garder envers vous ? — Non pas, ce serait me faire injure; je me plais à recevoir le feu de toutes les colères : je ne vis que de ça. — Singulière pitance ! — Parlons raison, si c'est possible. Votre Excellence n'ira pas de but en blanc au tribunal, présenter elle-même cet acte solennel où ma signature et ma clef de sol, vivement jetée en paraf, se dessinent. Votre Grâce aura soin de passer préalablement par le cabinet d'un avoué. Si le patron est absent, Votre Altesse y trouvera le premier, le deuxième ou le troisième clerc. Si le trio, tant soit peu vagabond, s'est permis de faire l'école buissonnière, Votre Seigneurie ne peut manquer d'y rencontrer le saute-ruisseau. Virtuose en herbe, ce bambin de la pratique va puffer de rire à l'exhibition de ce titre de créance. Frais émoulu des écoles, peut-être encore sur les bancs, le gamin vous dira que votre acte est du genre de ceux que les Romains appelaient *obligations contraires aux bonnes mœurs*; que nul ne peut être condamné pour des faits indépendants de son service et de sa volonté; la partition d'*Eurianthe* est, par moi; déposée chez M. Leborne, bibliothécaire de l'Opéra; les rôles sont dans les mains des chanteurs, les choristes tiennent leurs parties, les cahiers s'ouvrent sur les pupitres de l'orchestre, le régisseur et le machiniste sont munis de livrets imprimés. Afin de remplir mon office en entier, il ne me reste qu'à suivre les répétitions, la mise en scène, et chaque jour on me voit au poste le premier. Or, maintenant, si vos danseurs, arrêtés par une collection d'entorses et de rhumatismes, vos chanteurs affligés par une infinité de fluxions et de catarrhes, sont obligés de prendre et de garder la position horizontale, éminemment contraire à leurs exercices dramatiques; si de pareils accrocs retardent jusqu'à l'année prochaine la représentation d'*Eurianthe*, il n'est en France aucun tribunal qui me condamne à payer le dommage. Voilà pourquoi je vous ai donné ma signature pour 25,000 francs, avec autant de prestesse que j'en aurais mis à tracer mes XXX au bas d'un feuilleton. Les prémisses détruisaient la conséquence, votre prose annulait ma signature. Avant de me jeter dans le fastidieux labeur